

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**



**À UNE SÉANCE** ordinaire du conseil municipal, tenue le 7 avril 2025 à 19 h 00, à la salle du conseil, située au 35, chemin de North Hatley.

**SONT PRÉSENTS** les conseillères et conseillers suivants : Mesdames Julie Lamoureux, Lina Courtois et Huguette Larose, et Messieurs Jean Couture, Stéphane Laplante et Guillaume Poirier.

**FORMANT QUORUM** sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Monsieur Marc Marin, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de greffier d'assemblée.

Sept (7) personnes sont présentes dans la salle au début de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Mot de bienvenue**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**3. Adoption du procès-verbal**

- 3.1 Séance ordinaire du 3 mars 2025
- 3.2 Séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2025

**4. Finance**

- 4.1 Adoption - Règlement 2025-569 décrétant des travaux de voirie et de pavage sur le chemin Gingras et côte du Piedmont et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût

**5. Voirie**

- 5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics
- 5.2 Rapport d'activité – Contremaître des travaux publics
- 5.3 Octroi de contrat – Entretien et réparations routes
- 5.4 Octroi de contrat – Abat poussière
- 5.5 Octroi de contrat – Fauchage
- 5.6 Octroi de contrat – Débroussaillage
- 5.7 Octroi de contrat – Rechargement des chemins Simard et Lavallée et les rues Corbeil et Lemay
- 5.8 Octroi de contrat – Fourniture de pierre concassée MG 20b pour le rechargement des accotements
- 5.9 Préposé saisonnier à l'entretien des infrastructures municipales – Renouvellement de contrat
- 5.10 Achat de plantes pour les bacs et plates-bandes
- 5.11 Octroi du contrat – chemin Gingras et côte de Piedmont, travaux de voirie et de pavage – Annule et remplace résolution 2025-03-40
- 5.12 Achat de feux de signalisation pour travaux sur nos routes
- 5.13 Déneigement des routes publiques année d'option 2025-2026 – Contrat

**6. Sécurité publique**

- 6.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile

**7. Urbanisme**

- 7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement

**8. Environnement**

- 8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

- 8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement
- 8.3 Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux
- 8.4 Nomination des préposés à l'application du règlement 2015-484 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes
- 8.5 Adoption du règlement d'emprunt N° 2025-01 de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook
- 8.6 Modification de l'Entente intermunicipale prévoyant la constitution en régie du Parc régional Massawippi

**9. Loisirs / Culture**

- 9.1 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Renouvellement d'adhésion 2025
- 9.2 Octroi contrat – Fourniture de fibre de bois pour surface de jeux au parc Jonathan-Martel
- 9.3 Demande de subvention au ministère du Patrimoine canadien – Projet Commémoration 125<sup>e</sup> de Sainte-Catherine-de-Hatley
- 9.4 Entente avec la Société d'Histoire de Sainte-Catherine-de-Hatley
- 9.5 Programmation 2025 du Comité culturel et approbation du budget demandé

**10. Administration**

- 10.1 Rapport de dépenses - Directeur général
- 10.2 Tour Cycliste des Policiers de Laval – Demande d'autorisation de passage
- 10.3 Octroi de contrat – Mise à jour du plan d'intervention des infrastructures
- 10.4 Renouvellement de l'offre de service bancaire avec Desjardins
- 10.5 Abolition du programme RénoRégion
- 10.6 Avis de motion – Règlement 2025-570 modifiant le Règlement n° 2020-520 – Concernant le contrôle et la garde responsable des animaux

**11. Adoption des comptes payés et à payer**

**12. Correspondance**

**13. Divers**

**14. Période de questions**

**15. Levée de la séance**

**1) MOT DE BIENVENUE**

Une minute de silence est observée. Puis, le maire Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

**2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2025-04-61

**Il est proposé par : Jean Couture**

**Et résolu**

**D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 7 avril tel que rédigé.**

**ADOPTÉE**

**3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1 Séance ordinaire du 3 mars 2025**

2025-04-62

**Il est proposé par : Julie Lamoureux**

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

**Et résolu**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

**3.2 Séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2025**

2025-04-63

**Il est proposé par : Huguette Larose**

**Et résolu**

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

**4) FINANCE**

**4.1 Adoption - Règlement 2025-569 décrétant des travaux de voirie et de pavage sur le chemin Gingras et côte du Piedmont et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût**

**Considérant que** lors de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril dernier, le conseillère Huguette Larose a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement n° 2025-569 et que le projet du règlement a également été déposé;

**Considérant que** ce règlement vise des travaux de voirie et de pavage sur le chemin Gingras et côte du Piedmont et décrète un emprunt de 850 000 \$ pour une période de vingt (20) ans pour en acquitter les coûts, dont le remboursement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité,

2025-04-64

**Il est proposé par : Guillaume Poirier**

**Et résolu**

**Que** le conseil adopte le Règlement n° 2025-569 décrétant des travaux de voirie et de pavage sur le chemin Gingras et côte du Piedmont et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts.

**Que** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

**ADOPTÉE**

**5) VOIRIE**

**5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics**

Le rapport de dépenses du contremaître des travaux publics pour le mois de mars est déposé, conformément au règlement 2016-489.

**5.2 Rapport d'activité – Contremaître des travaux publics**

Le rapport d'activité du contremaître des travaux publics pour le mois de mars est déposé, conformément au règlement 2016-489.

**5.3 Octroi de contrat – Entretien et réparations routes**

**Considérant que** le contremaître des travaux publics doit retenir les services d'entrepreneur pour la location d'équipement pour effectuer des réparations au printemps et durant l'été sur nos routes, principalement ceux en gravier;

**Considérant que** des demandes de prix ont été demandées pour la location à taux horaire de pelle hydraulique, de camion 12 roues et de niveleuse;

2025-04-65

**Il est proposé par : Jean Couture**

**Et résolu**

**Que** le conseil accepte les prix soumis pour la location à taux horaire pour les équipements nécessaires pour effectuer des réparations au printemps

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

et durant l'été sur nos routes, par Transport C. Racicot, Constructions Vincent Laverdure inc. et Excavation A, Barette inc., selon leur disponibilité et les types de travaux à exécuter.

**Que** ces dépenses soient affectées aux postes budgétaire no 02-320-00-513, 02-320-00-514 et 02-320-00-520.

**ADOPTÉE**

**5.4 Octroi de contrat – Abat poussière**

**Considérant** les propositions obtenues d'entreprises spécialisées pour la fourniture, la livraison et l'épandage de ± 90 000 litres d'abat-poussière, chlorure de calcium 35%, sur les routes en gravier de la municipalité pour 2025;

**2025-04-66**

**Il est proposé par : Huguette Larose**

**Et résolu**

**Que** le conseil accorde le contrat à *Les entreprises Bourget inc.* pour la fourniture, la livraison et l'épandage de ± 90 000 litres d'abat-poussière, chlorure de calcium 35%, au prix de 0,4187\$ du litre pour 2025, plus les taxes applicables.

**Que** le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02-320-00-635.

**ADOPTÉE**

**5.5 Octroi de contrat – Fauchage**

**Considérant** les propositions obtenues d'entreprises spécialisées en travaux de fauchage des bordures de chemins;

**2025-04-67**

**Il est proposé par : Julie Lamoureux**

**Et résolu**

**Que** le contrat pour le fauchage des bordures des chemins de la municipalité soit confié à *Les Entreprises M et S Létourneau Inc.* pour le fauchage à taux horaire pour un montant budgétaire de 5 000\$ plus les taxes applicables pour 2025.

**Que** cette dépense soit affectée au poste budgétaire no 02-320-01-513.

**ADOPTÉE**

**5.6 Octroi de contrat – Débroussaillage**

**Considérant** les propositions obtenues d'entreprises spécialisées en travaux de débroussaillage;

**2025-04-68**

**Il est proposé par : Lina Courtois**

**Et résolu**

**Que** le conseil accorde le contrat à *Les Débroussailleurs GSL Inc.* pour le débroussaillage à taux horaire pour un montant approximatif de 10 000 \$ plus les taxes applicables pour 2025.

**Que** le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02-320-00-627.

**ADOPTÉE**

**5.7 Octroi de contrat – Rechargement des chemins Simard et Lavallée et les rues Corbeil et Lemay**

**Considérant que** le directeur général est allé en appel d'offres public pour le rechargement des chemins Simard et Lavallée et des rues Corbeil et Lemay en mars dernier, le tout conformément au mandat donné par le conseil municipal en mars dernier (résolution no 2025-03-38);

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

**Considérant que** le directeur général, accompagné de deux témoins, a procédé à l'ouverture publique des soumissions le 25 mars dernier et que celles-ci se détaillent comme suit :

<b>ENTREPRENEUR</b>	<b>Prix à la tonne</b>
Couillard Construction Limitée	22.20 \$
Transport Marcel Morin Inc.	24.49 \$
Excavation Gagnon & Frères inc.	22.95 \$
Groupe Lapalme inc.	25.50 \$
N. Jeanson Excavation Inc.	25.25 \$
Groupe Colas Québec inc.	28.15 \$

**Considérant que** la soumission la plus basse est conforme au devis;

**2025-04-69**

**Il est proposé par : Huguette Larose**

**Et résolu**

**Que** le contrat pour le rechargement des chemins Simard et Lavallée et des rues Corbeil et Lemay soit confié à *Couillard Construction Limitée*, au prix de 22,20\$/tonne métrique taxes en sus, le tout pour une somme approximative de 88 800 \$ taxes en sus;

**Que** la dépense soit appropriée à même les revenus des Carrières/sablières.

**ADOPTÉE**

**5.8 Octroi de contrat – Fourniture de pierre concassée MG 20b pour le rechargement des accotements**

**Considérant** les propositions obtenues des carrières présentes dans la municipalité pour la fourniture de pierre concassée de calibre MG 20b pour le rechargement des accotements en 2025;

**2025-04-70**

**Il est proposé par : Julie Lamoureux**

**Et résolu**

**Que** le conseil accorde le contrat à *F. Racicot Excavation*, au prix de 14,25\$/tonne métrique taxes en sus, pour la fourniture de pierre concassée de calibre MG 20b pour le rechargement des accotements en 2025

**Que** le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 23-040-00-004.

**ADOPTÉE**

**5.9 Préposé saisonnier à l'entretien des infrastructures municipales – Renouvellement de contrat**

**Considérant les** besoins de la municipalité en matière d'entretien des infrastructures municipales incluant l'entretien des parcs, les boîtes et jardinières du village, les panneaux d'accueil et autres travaux légers demandés par la direction et la voirie;

**Considérant que** monsieur René Coulombe occupe ce poste depuis 2014 et qu'il a confirmé son intérêt à reprendre ces fonctions pour la saison 2025;

**Considérant que** les besoins de la municipalité correspondent approximativement à 20 heures de travail par semaine;

**2025-04-71**

**Il est proposé par : Stéphane Laplante**

**Et résolu**

**De** procéder à l'embauche de monsieur René Coulombe en respect de la grille salariale 2025 pour la période estivale, au titre de préposé saisonnier à temps partiel, une semaine de travail correspondant en moyenne à 20 heures, pour effectuer les tâches décrites ci-haut.

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

**Que** son entrée en fonction s'effectue aussitôt que la température le permettra.

**ADOPTÉE**

**5.10 Achat de plantes pour les bacs et plates-bandes**

**Considérant** l'intérêt de la municipalité de se procurer des plantes auprès d'un fournisseur local;

**Considérant** l'évaluation fournie par les serres Sainte-Catherine pour la fourniture des plantes nécessaires pour remplir les bacs et plates-bandes de la municipalité pour la saison estivale;

**Considérant que** les prix soumis par Les Serres Sainte-Catherine permettent de garder le même budget que 2024,

2025-04-72

**Il est proposé par : Julie Lamoureux**

**Et résolu**

**De** confier aux Serres Sainte-Catherine le mandat de fournir les plantes devant garnir les bacs et plates-bandes de la municipalité pour la saison estivale 2025;

**Qu'**un budget de 1 500\$ soit prévu à cet effet et la dépense affectée au poste 02-701-50-529 du budget 2025 de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**5.11 Octroi du contrat – chemin Gingras et côte de Piedmont, travaux de voirie et de pavage – Annule et remplace résolution 2025-03-40**

**Considérant** l'appel d'offres public lancé sur SEAO le 23 janvier 2025 visant la réalisation de travaux de voirie et de pavage sur le chemin Gingras et de la côte du Piedmont;

**Considérant que** sept soumissions conformes ont été déposées le 20 février 2025 au bureau de la municipalité et que le comité de sélection après analyse, en fait la recommandation auprès des membres du conseil;

2025-04-73

**Il est proposé par : Huguette Larose**

**Et résolu**

**Que** le contrat pour la réalisation de travaux de voirie et de pavage sur le chemin Gingras et la côte du Piedmont soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit au Groupe Colas Québec Inc. au prix de 1 238 766,92 \$ taxes incluses et ce, en respect du devis d'appel d'offres de la municipalité et de l'offre de services reçue le 20 février 2025.

Que ce contrat est conditionnel à l'acceptation, par le MAMH, de la programmation des travaux au TECQ 2024-2028 et du règlement d'emprunt 2025-569.

Que soit utilisé pour le financement de ce projet, le règlement d'emprunt 2025-569 au montant de 850 000 \$, une partie de l'enveloppe d'aide financière du TECQ 2024-2028, soit 220 000 \$, ainsi que 230 000 \$ des revenus reportés – gravière et sablière;

**Que** le directeur général soit autorisé à signer tous les documents en lien avec l'octroi du présent contrat et qu'il soit également autorisé à procéder à un contrat sur invitations avec un laboratoire agréé pour l'analyse de sols avant et pendant les travaux.

Que la somme nécessaire au mandat soit appropriée au poste budgétaire 23-040-00-004 et qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux soumissionnaires.

**ADOPTÉE**

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

**5.12 Achat de feux de signalisation pour travaux sur nos routes**

**Considérant que** selon les modifications de décembre 2024 au tome V, chapitre 4, des normes du ministère des Transports et Mobilité durable, pour les travaux sur les routes où la limite de vitesse est égale ou supérieure à 70 km/h, le signaleur routier ne doit pas diriger la circulation;

**Considérant que** maintenant sur ces routes des feux de circulation doivent être utilisés pour diriger la circulation;

**Considérant** les propositions obtenues auprès de 4 fournisseurs;

2025-04-74

**Il est proposé par : Jean Couture**

**Et résolu**

**Que** le conseil autorise l'achat d'un ensemble de deux feux de circulation auprès de la firme Fusion Signalisation selon la proposition soumise de 8 475 \$ plus les taxes applicables incluant 2 batteries 12 volt.

**Que** le montant soit financé à même le surplus libre.

**ADOPTÉE**

**5.13 Déneigement des routes publiques année d'option 2025-2026 – Contrat**

**Considérant** l'appel d'offres lancé le 4 août 2022 visant le déneigement des routes publiques pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 assorties de deux années optionnelles **aux choix de l'entrepreneur ou de la municipalité** pour les années 2025-2026 et 2026-2027, en respect de la résolution 2022-07-163;

**Considérant que** l'entrepreneur ou la municipalité doit se prévaloir au plus tard le 30 avril de l'année courante pour les années d'option 2025-2026 et 2026-2027;

**Considérant** qu'il a lieu de prendre l'année d'option 2025-2026;

2025-04-75

**Il est proposé par : Stéphane Laplante**

**Et résolu**

**De** prendre l'année d'option 2025-2026 pour le déneigement des routes publiques avec Camions Denis Lefebvre inc. au prix apparaissant au tableau qui suit :

<b>ANNÉE</b>	<b>PRIX AU KM /ANNÉE</b>	<b>TOTAL/AN</b>
2022-2023	8 800,00 \$	785 928,00 \$
2023-2024	9 800,00 \$	875 238,00 \$
2024-2025	10 800,00 \$	964 548,00 \$
2025-2026	11 800,00 \$	1 053 858,00 \$
2026-2027	12 800,00 \$	1 143 168,00 \$

**Que** les sommes nécessaires à ce mandat soient prévues aux prévisions budgétaires pour l'année 2025-2026.

**ADOPTÉE**

**6) SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile**

Le rapport du chargé de projets pour le mois de mars est déposé.

**7) URBANISME**

**7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement**

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois de mars est déposé.

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

**8) ENVIRONNEMENT**

**8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier**

Les rapports de l'inspecteur forestier pour les mois de février et mars sont déposés

**8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement**

Le rapport en environnement pour le mois de mars est déposé.

**8.3 Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux**

**Considérant que** la Régie intermunicipale du Parc Massawippi et la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur les lacs Massawippi et Magog, et sur la rivière Magog;

**Considérant que** les patrouilleurs nautiques, Gabriel Proulx et Julianne Elias sont embauchés pour la saison 2025 pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi sur les lacs Massawippi et Magog, et sur la rivière Magog;
- l'application des règlements édictés en conformité avec la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada;
- l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :

Pour les lacs Massawippi et Magog, et rivière Magog

- Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments
- Règlement sur les petits bâtiments
- Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance
- Règlement sur les bouées privées

Pour le lac Massawippi :

- Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes

**Considérant que** chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités ci-dessous;

2025-04-76

**Il est proposé par : Guillaume Poirier**

**Et résolu**

Que les patrouilleurs nautiques, Gabriel Proulx et Julianne Elias soient nommés inspecteurs municipaux aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2025.

Qu'une demande sera faite au Directeur des poursuites criminelles et pénales pour que les patrouilleurs soient autorisés à délivrer des constats d'infraction au nom de celui-ci.

**ADOPTÉE**

**8.4 Nomination des préposés à l'application du règlement 2015-484 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes**

**Considérant que** le Règlement municipal 2015-484 prévoit la nomination de préposés à l'émission de certificats d'usagers et de lavage;

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

**Considérant que** la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley doit par résolution, nommer des préposés à l'émission de certificats d'usagers et de lavage;

2025-04-77

**Il est proposé par : Julie Lamoureux**

**Et résolu**

**Que** Nancy Loïselle, David Curry, Marianka Foucher et Josyane Mathieu soient nommés à titre de préposés à l'émission de certificats d'usagers et de lavage.

**Que** David Curry soit reconnu à titre de préposé chargé de l'application du Règlement 2015-484.

**ADOPTÉE**

**8.5 Adoption du règlement d'emprunt N° 2025-01 de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook**

**Considérant qu'en** vertu du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (Q-2, r.6.02) adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) est entré en vigueur le 19 janvier 2006 ;

**Considérant que** la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook est un organisme regroupant 22 municipalités de la région qui possède un lieu d'enfouissement technique (LET);

**Considérant que** pour assurer la continuité de ses opérations et le développement de ses activités, la Régie doit pouvoir agrandir son LET avec l'aménagement de nouvelles cellules et d'ouvrages connexes;

**Considérant que** ce projet de lieu d'enfouissement technique, au même titre que tous les projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts, doit respecter les trois objectifs de développement durable soient la protection de l'environnement, l'équité sociale et l'efficacité économique ;

**Considérant qu'il** est de l'intérêt de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région de Coaticook d'aller de l'avant avec les travaux d'aménagement du site pour un lieu d'enfouissement technique (cellule #5);

**Considérant que** les coûts reliés à ces aménagements sont estimés à un million six cent soixante-treize mille cinq cent douze dollars et soixante-trois cents (1 673 512.63\$), pour les honoraires, les services professionnels, les frais principaux et les frais incidents pour l'aménagement de la cellule d'enfouissement #5;

**Considérant qu'un** avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 11 février 2025 ;

**Considérant qu'un** projet de règlement a été adopté à la séance du 12 mars 2025 par la résolution #2025-3479;

2025-04-78

**Il est proposé par : Lina Courtois**

**Et résolu**

**D'approuver** le règlement #2025-001 décrétant un emprunt de 1 673 512.63\$ relatif à la construction de la cellule #5 du lieu d'enfouissement technique adopté par la RIGDSC le 12 mars 2025.

**ADOPTÉE**

**8.6 Modification de l'Entente intermunicipale prévoyant la constitution en régie du Parc régional Massawippi**

**Considérant que** les municipalités d'Ayer's Cliff, Canton de Hatley, Haltey, North Hatley et Sainte-Catherine-de-Hatley, représentées au conseil d'administration de la Régie sont présentement parties à l'entente

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

intermunicipale créant la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi ;

**Considérant que** des modifications à l'entente initiale intervenue le 11 décembre 2007 doivent être apportées afin que la Régie du Parc Massawippi soit responsable de l'organisation, de l'opération et de l'administration d'un service de patrouille nautique sur le Lac Massawippi ainsi que de l'application du *Règlement visant l'utilisation des bâtiments* de même que tout règlement applicable par une municipalité locale et adopté en vertu de la *Loi sur la marine marchande du Canada* et de l'application du Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées ;

**Considérant que** le conseil d'administration de la Régie a approuvé ce 19 mars 2025 la modification à l'entente conformément à la résolution 25-03-19-03 ;

**Considérant que** tous les conseils municipaux des municipalités membres de la Régie et adhérentes à l'entente doivent l'approuver par résolution ;

2025-04-79

**Il est proposé par : Huguette Larose**

**Et résolu**

Que le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley approuve la modification à l'entente, laquelle modification est intitulée « *Modification de l'Entente intermunicipale prévoyant la constitution en régie du Parc régional Massawippi* » datée du 19 mars 2025, et est annexée à la présente résolution.

Que le maire et le greffier-trésorier sont autorisés à signer ladite modification à l'Entente pour et au nom de la municipalité.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Régie du Parc régional Massawippi pour fins de suivi et approbation auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**ADOPTÉE**

**9) LOISIRS / CULTURE**

**9.1 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Renouvellement d'adhésion 2025**

**Considérant** la proposition de renouvellement du Conseil Sport Loisir de l'Estrie de l'adhésion de la municipalité à cette organisation;

**Considérant** que le conseil Sport Loisir de l'Estrie offre des services au niveau entre autres de la gestion et de l'entretien des parcs qui peuvent être utiles à la municipalité;

2025-04-80

**Il est proposé par : Julie Lamoureux**

**Et résolu**

**De** renouveler l'adhésion de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley pour 2025 au Conseil Sport Loisir de l'Estrie au coût de 100 \$ toutes taxes incluses, la dépense étant appropriée à même le poste budgétaire no 02-110-00-494.

**ADOPTÉE**

**9.2 Octroi contrat – Fourniture de fibre de bois pour surface de jeux au parc Jonathan-Martel**

**Considérant que** la municipalité a procédé à l'été 2023 à la mise à niveau des jeux et de la surface au Parc Jonathan-Martel;

**Considérant qu'il** y a lieu d'ajouter de la fibre de bois sur la surface des jeux;

2025-04-81

**Il est proposé par : Lina Courtois**

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

**Et résolu**

**Que** le conseil accepte la proposition des Mousses de l'Estrie pour la fourniture de 160 verges cubes de fibre de bois au prix de 33,5\$/verges cubes plus 820 \$ pour la livraison taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**9.3 Demande de subvention au ministère du Patrimoine canadien  
– Projet Commémoration 125<sup>e</sup> de Sainte-Catherine-de-Hatley**

**Considérant qu'**en 2026 la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley va commémorer le 125<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la municipalité. Ce sera l'occasion de mettre à l'honneur son histoire, son patrimoine, sa culture et ses qualités d'aujourd'hui;

**Considérant qu'**un comité composé de citoyens et membres d'organismes communautaires a été formé pour élaborer une programmation pour les festivités du 125<sup>e</sup>. Ce comité est appuyé par des membres du personnel municipal;

**Considérant que** le ministère du Patrimoine canadien a un programme de subvention du développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine pour des activités de commémorations communautaires;

**Considérant que** la date limite pour déposer une demande auprès du ministère du Patrimoine canadien est le 30 avril 2025 pour un anniversaire qui sera commémoré au cours de l'année 2026;

2025-04-82

**Il est proposé par : Stéphane Laplante**

**Et résolu**

**Que** la municipalité appuie une demande de subvention présentée au ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du volet II – Commémorations communautaires du Programme de subvention du développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine.

**Que** la municipalité confirme la participation de ses citoyens et des organismes sur son territoire pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet de commémoration.

**Que** la municipalité confirme son soutien financier au projet de commémoration.

**Que** le directeur général Marc Marin ait autorisé à signer tous les documents reliés à la demande.

**ADOPTÉE**

**9.4 Entente avec la Société d'Histoire de Sainte-Catherine-de-Hatley**

**Considérant que** Monsieur Éric Beaupré et un groupe de citoyens ont l'intention de constituer la Société d'Histoire de Sainte-Catherine-de-Hatley ( l'Organisme) lequel aura pour objet de veiller à la conservation et à la promotion du patrimoine historique de la Municipalité notamment par la numérisation d'archives comportant plusieurs documents physiques conservés par M. Gilles Boisvert, incluant notamment des articles de journaux, des photos, des généalogies, etc. et incluant les livrables, travaux et œuvres et la création d'un site Web gratuit pour rendre accessible gratuitement les Archives;

**Considérant que** l'Organisme a besoin de fonds pour financer ses activités de démarrage et que la Municipalité désire contribuer au Projet dans le cadre de son implication dans les festivités pour souligner le 125<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité;

**Considérant que** conformément aux articles 90 et 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité peut accorder une aide en matière de culture, d'activité communautaire, d'éducation et de toute initiative de bien-être de la population;

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

**Considérant qu'il** est dans l'intérêt des Parties de conclure une entente-cadre pour régir les modalités de toute contribution de la Municipalité dans le Projet et pour prévoir les engagements du Demandeur envers la Municipalité.

2025-04-83

**Il est proposé par : Jean Couture**

**Et résolu**

Que la Municipalité s'engage à verser une contribution financière s'élevant à un montant d'une somme de CINQ MILLE DOLLARS (5 000,00 \$) afin de permettre à M. Beaupré de démarrer le Projet notamment pour assumer une partie des frais juridiques rattachés à la constitution d'une personne morale sans but lucratif régie sous la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-31), l'Organisme, et des frais reliés à l'acquisition d'équipements informatiques et logiciel.

D'autoriser le maire, monsieur Jacques Demers et le directeur général, monsieur Marc Marin, à signer la nouvelle entente entre la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley et M. Éric Beaupré pour la constitution de la Société d'Histoire de Sainte-Catherine-de-Hatley.

**ADOPTÉE**

**9.5 Programmation 2025 du Comité culturel et approbation du budget demandé**

**Considérant que** le comité culturel de la municipalité a déposé sa programmation pour les activités 2025;

**Considérant que** les montants demandés correspondent au solde du budget disponible pour le Comité culturel;

2025-04-84

**Il est proposé par : Stéphane Laplante**

**Et résolu**

**Que** la Municipalité accepte la programmation déposée du Comité culturel pour l'année 2025 au montant de 4 500 \$.

**ADOPTÉE**

**10) ADMINISTRATION**

**10.1 Rapport de dépenses - Directeur général**

Le rapport de dépenses pour le mois de mars du directeur général est déposé conformément au règlement 2016-489.

**10.2 Tour Cycliste des Policiers de Laval – Demande d'autorisation de passage**

**Considérant la** demande présentée par le Tour Cycliste des Policiers de Laval aux fins d'autoriser le passage sur le territoire de la Municipalité pour leur 28<sup>e</sup> édition;

2025-04-85

**Il est proposé par : Jean Couture**

**Et résolu**

D'autoriser le passage de cyclistes sur le territoire de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, la journée du 27 mai prochain en après-midi au profit d'Opération Enfant Soleil.

De demander à l'organisation d'aviser les corps policiers concernés par l'événement et de transmettre un exemplaire de la présente résolution au Tour Cycliste des Policiers de Laval.

**ADOPTÉE**

**10.3 Octroi de contrat – Mise à jour du plan d'intervention des infrastructures**

**Considérant que** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) demande pour les plans datant d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, une

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées pour pouvoir approuver de nouveaux travaux en priorité 3 ou en priorité 4 (travaux de voirie) au-delà de la limite de 20% de l'enveloppe de base;

**Considérant que** notre plan d'intervention des infrastructures élaboré par EXP date de 2007 avec une mise à jour par le personnel de la municipalité en 2015;

**Considérant que** la firme EXP a déposé une proposition pour une mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées selon le nouveau guide d'élaboration du MAHM dans le cadre du Programme TECQ 2024-2028;

2025-04-86

**Il est proposé par : Guillaume Poirier**

**Et résolu**

**Que** conseil accepte l'offre de la firme EXP, sur une base horaire, avec un budget de 6 000\$, pour la mise à jour de notre plan d'intervention des infrastructures signé par un ingénieur, selon le nouveau guide d'élaboration du MAHM dans le cadre du Programme TECQ 2024-2028.

**ADOPTÉE**

**10.4 Renouvellement de l'offre de service bancaire avec Desjardins**

**Considérant** la révision de l'entente de tarification pour services bancaires et la nouvelle proposition de la caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog en date du 21 mars 2025;

2025-04-87

**Il est proposé par : Julie Lamoureux**

**Et résolu**

**D'autoriser** le maire, monsieur Jacques Demers et le directeur général, monsieur Marc Marin, à signer la nouvelle entente de tarification pour les services bancaires telle que proposée par la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog.

**ADOPTÉE**

**10.5 Abolition du programme RénoRégion**

**La municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision**

**Considérant que** la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défauts majeures à leur modeste résidence;

**Considérant que** ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

**Considérant qu'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;**

**Considérant que** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

**Considérant que** cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation,

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

**Considérant que**, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

**Considérant que** la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

**Considérant que** la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

**Considérant que** la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

**Considérant que** l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

2025-04-88

**Il est proposé par : Stéphane Laplante**

**Et résolu**

**Que** le conseil municipal de Sainte-Catherine-de-Hatley demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau :

**De relancer** immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

**De rendre** à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

**Que** cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

M. François Legault, premier ministre du Québec

M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation

M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire

M<sup>me</sup> Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement

M<sup>me</sup> Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement

M<sup>me</sup> Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement

M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec

**ADOPTÉE**

**10.6 Avis de motion – Règlement 2025-570 modifiant le Règlement n° 2020-520 – Concernant le contrôle et la garde responsable des animaux**

2025-04-89

**Avis de motion** est par les présentes donné par Guillaume Poirier qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption le règlement n° 2025-570 modifiant le Règlement n° 2020-520 – Concernant le contrôle et la garde responsable des animaux;

Ce règlement modifie la sous-section 3 – conditions minimales de garde des animaux, pour s'harmoniser avec du Règlement provincial sur le bien-être et la sécurité des animaux domestiques de compagnies et des équidés, chapitre B-3.1, r.0.1, entré en vigueur le 10 février 2024 et des pratiques qu'il recommande;

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Le projet de règlement accompagne le présent avis de motion et est joint en annexe du procès-verbal pour y être déposé conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

**ADOPTÉE**

**11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

<b>Liste des comptes payés</b>			
<b>Fournisseur</b>	<b>No Chèque</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
BELL	202500170	Téléphone hôtel de ville et salle communautaire	749.20 \$
BELL Canada	202500166	Internet et IP fixes	197.71 \$
Desjardins Assurances	202500168	Assurances collectives mars Q19800310	2 568.77 \$
FTQ	202500255 202500174	REER	4 635.87 \$
Hydro-Québec	202500164	Éclairage public	23.88 \$
MINISTÈRE DU REVENU	202500171	Déductions à la source	16 969.13 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL	202500172	Déductions à la source	6 544.36 \$
Régie inter.déchets de Coaticook	202500167	Traitement déchets, compost février	5 599.32 \$
Société financière Grenco Inc.	202500169	Contrat location photocopieur	74.73 \$
VILLE DE SHERBROOKE	202500165	Electricité	2 588.92 \$
		*Rémunération des élus	9 042.37 \$
		*Rémunération du personnel	32 579.13 \$
<b>Total des comptes payés</b>			<b>81 573.39 \$</b>
<b>Liste des comptes à payer</b>			
<b>Fournisseur</b>	<b>No Chèque</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
ADN Communication	202500203	Licence mensuelle février	73.24 \$
AGC Serrurier (2010) Inc.	202500195	Clés salle communautaire et ressort pour réparer porte du chalet	19.55 \$
AQUATECH	202500196	Forfait entretien des équipements et adoucisseurs d'eau février et mars	724.80 \$
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L.	202500189	Dossier général urbanisme et résolution 2024-10-168	1 827.71 \$
CONSTRUCTION COUILLARD LTÉE	202500187	Réparations printanières Fontaine et Vallières	9 612.03 \$
Constructions Vincent Laverdure	202500188	Réparation printanières divers chemins et fossés	18 568.47 \$
CURRY, David	202500200	Remboursement km et balance facture finale Electro 5	50.13 \$
ENTREPRISE LTCA INC.	202500177	Location toilette chimique février et mars + remplacement siège toilette	493.56 \$
Enviro Connexions	202500205	Collecte déchets, recyclage et compost février et mars	45 157.10 \$
Excavation Frenière & Fils Inc.	202500192	Débloqué ponceaux et fossés Bord du l'eau et chemin du Lac	482.90 \$
F.Racicot Excavation Inc.	202500178	MG56B, MG20B	648.91 \$
Fonds d'information	202500176	Avis de mutation février et mars	114.00 \$
Foss National	202500212	3 factures essence	533.77 \$
FQM	202500191	Honoraires services professionnels_Garage municipal réso 2024-12-201	12 155.19 \$
GAUDREAU LUCIE	202500210	Lunch atelier travail comité culture 16-12-2024	90.53 \$
GUERTIN LUC	202500207	Remboursement km et cellulaire mars	102.04 \$
Homewood Santé Inc	202500209	Programme d'aide aux employés (FQM044)	54.81 \$
INFORMATIQUE ORFORD	202500190	Installation carte graphique et logiciel Antidote, temps pour demandes diverses	651.31 \$
Jardin Eden	202500199	Contrat d'entretien des parcs 2025 réso 2025-03-39	1 717.96 \$
JULIEN DESPRÉS	202500204	Hébergement site internet et maintenance 2025 réso 2025-03-50	482.90 \$
LANGLOIS-DOR, Étienne	202500201	Remboursement km mars	106.72 \$
Les Services Exp Inc.	202500193	Honoraires professionnels analyse norme SP3280_ancienne Caisse Pop	2 690.41 \$
Marc Marin	202500206	Remboursement cellulaire et km mars, remboursement fourniture mairie.	134.17 \$
MATÉRIAUX MAGOG ORFORD	202500179	Asphaltes et fournitures voirie, peinture et rouleaux panneau DANGER	321.65 \$
MATHIEU, Josyane	202500197	Remboursement de km février et mars	280.00 \$
Medias Transcontinental S.E.N.C	202500202	Journa Constructo rechargements 2025	485.65 \$
MEGABURO	202500182	Contrat photocopies février et mars	179.99 \$
MOLLEUR STÉPHAN	202500180	Déneigement sur appel accès au lac en face chemin Lavallée pour pompier.	114.98 \$
MUNICIPALITÉ DE NORTH HATLEY	202500181	Égoûts Manoir Hovey	195.36 \$
Régie incendie de l'Est	202500198	Frais prévention 2025 et quote-part versement 2 de 4	102 272.09 \$
Régie inter.déchets de Coaticook	202500186	Traitement déchets, compost mars	4 869.64 \$
RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES	202500194	Collecte, transport, traitement des encombrants mars-avril	4 608.57 \$
S.P.A. DE L'ESTRIE	202500183	Mars	904.40 \$
Services de cartes Desjardins	202500211	355,17\$ Voirie 183,84\$ Bureau en gros-papeterie 136,82\$ ITCloud Microsoft 365 x 7 abonnés 5,00\$ Recherche registre foncier 39,00\$ Attestation de la date de création de la municipalité 135,75\$ Lunch élus atelier travail du 1er avril	855.58 \$
Technologies Cdware Inc	202500208	Contrat de service GSP déneigeuses février	36.56 \$

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

<b>Liste des comptes à payer (suite)</b>			
Ville de Magog	202500184	Écocentre et bibliothèque 2024	33 055.06 \$
VILLE DE SHERBROOKE	202500185	Électricité	1 753.98 \$
		<b>Total des comptes à payer</b>	<b>246 425.72 \$</b>
		<b>Grand total comptes payables et salaires</b>	<b>327 999.11 \$</b>

2025-04-90

**Il est proposé par : Jean Couture**

**Et résolu**

**Que** les comptes soient payés tels que présentés.

**ADOPTÉE**

**12) CORRESPONDANCE**

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

**13) DIVERS**

Aucun sujet n'est traité.

**14) PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15) LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'assemblée est levée vers 20h00 sur proposition Huguette Larose.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Demers  
Maire

---

Marc Marin  
Greffier-trésorier